

Le 25 mai 2012

Par dépôt électronique (SDE) et par messenger

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt du rapport annuel 2011 du Distributeur en vertu de l'article 75 de la
Loi sur la Régie de l'énergie
Notre dossier : R044171 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur»), dépose auprès de la Régie, son rapport annuel conformément à l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Ce rapport reflète les résultats du Distributeur pour l'année 2011, de même que sa situation au 31 décembre 2011.

Il contient les renseignements requis en vertu de la décision D-2002-175 rendue par la Régie le 14 août 2002, dans le dossier R-3482-2002, et des décisions subséquentes précisant les exigences requises. Il incorpore également certaines informations demandées dans la demande de renseignements de la Régie dans le dossier du rapport annuel 2010.

Veuillez prendre note que la version non caviardée de la pièce HQD-3, Document 1.1 – Suivi des contrats d'approvisionnement est déposée **sous pli confidentiel**.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser

EF/rm

p.j